

États financiers de

CANADA HIPPIQUE
(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE
NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs et membres de l'organisme Canada Hippique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canada Hippique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 24 août 2023

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 155 266 \$	888 331 \$
Placements (note 2)	1 292 639	2 028 860
Débiteurs (note 3)	196 716	1 033 139
Charges payées d'avance	151 132	121 042
	<u>2 795 753</u>	<u>4 071 372</u>
Investissement auprès de la Fondation olympique canadienne (note 4)	270 000	–
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 5)	110 750	142 048
	<u>3 176 503 \$</u>	<u>4 213 420 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	539 207 \$	961 645 \$
Produits reportés (note 7)	1 013 040	897 830
	<u>1 552 247</u>	<u>1 859 475</u>
Actif net (note 8)		
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	110 750	142 048
Non affectés	1 513 506	2 211 897
	<u>1 624 256</u>	<u>2 353 945</u>

Engagements (note 9)

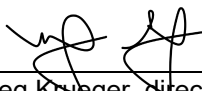
	<u>3 176 503 \$</u>	<u>4 213 420 \$</u>
--	---------------------	---------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Lisa Robertson, président



Meg Krueger, directrice générale

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Frais de licence sportive	2 425 482 \$	2 151 843 \$
Financement public	1 349 653	1 379 776
Redevances et frais de concours	940 085	660 765
Adhésion	567 015	695 804
Discipline – revenus généraux	437 424	78 959
Contrôle de la médication équine	412 828	255 437
Ventes de produits et revenus des cours en ligne	174 975	117 788
Dons, intérêts et autres revenus	84 787	346 985
Discipline – revenus de collectes de fonds	84 161	190 020
Commandites d'entreprises	58 914	47 827
Perte de change réalisée	(206)	–
	6 535 118	5 925 204
Charges		
Salaires et avantages sociaux	3 292 763	2 599 905
Discipline	1 499 092	1 099 337
Bureau et administration générale	438 554	611 983
Honoraires professionnels et frais de consultation	297 351	683 520
Coût des marchandises vendues	219 161	259 911
Contrôle de la médication équine	200 767	131 635
Réunions et déplacements	172 442	214 311
Loyer	126 963	160 198
Communications	117 534	100 543
Technologies de l'information	85 190	117 351
Amortissement des immobilisations corporelles	31 298	46 823
Marketing	13 192	63 483
Événements	–	598
	6 494 307	6 089 598
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants	40 811	(164 394)
Autres produits :		
Subventions liées à la COVID-19 et à la relance	916 915	702 205
Apports en nature	–	750 329
Autres charges :		
Dépenses au titre des subventions de relance	916 915	702 205
Autres activités de haute performance (financées à même l'actif net)	770 500	–
Dépenses en nature	–	750 329
Insuffisance des produits sur les charges	(729 689)\$	(164 394)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début de l'exercice	142 048 \$	2 211 897 \$	2 353 945 \$	2 518 339 \$
Insuffisance des produits sur les charges	–	(729 689)	(729 689)	(164 394)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(31 298)	31 298	–	–
Solde à la fin de l'exercice	110 750 \$	1 513 506 \$	1 624 256 \$	2 353 945 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(729 689)\$	(164 394)\$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	31 298	46 823
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs	836 423	(85 661)
Augmentation des charges payées d'avance	(30 090)	(19 662)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(422 438)	507 257
Augmentation (diminution) des produits reportés	115 210	(55 337)
	(199 286)	229 026
Investissement		
Diminution (augmentation) des placements	466 221	(4 054)
Augmentation de la trésorerie	266 935	224 972
Trésorerie au début de l'exercice	888 331	663 359
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 155 266 \$	888 331 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Canada Hippique (exerçant ses activités sous le nom de Canada Équestre) (l'« organisme ») est un organisme national dont le mandat est d'être le porte-parole national du sport équestre, du loisir équestre et de l'industrie équestre canadienne dans son ensemble. Le 26 janvier 2016, l'organisme a officiellement adopté une nouvelle raison sociale, Canada Équestre. L'organisme est constitué en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 10 octobre 2015, les statuts de l'organisme sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'organisme est une association canadienne de sport amateur agréée qui exerce des activités sans but lucratif au nom de ses membres et, par conséquent, il est exonéré d'impôt. Tout excédent sera utilisé pour promouvoir ses objectifs.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'organisme comptabilise les apports selon la méthode du report valable pour les organismes sans but lucratif.

Les frais d'adhésion sont reportés et constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les redevances et frais de concours ainsi que les intérêts, rabais et autres revenus et les produits tirés du contrôle de la médication équine sont constatés dans l'exercice où ils sont reçus.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre des actifs financiers. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable des actifs financiers au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs financiers ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement des actifs financiers. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont constatés au coût. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité qu'a l'organisme d'offrir des services, sa valeur comptable est réduite à la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire :

Élément d'actif	Durée de vie utile
Immobilisations corporelles	
Mobiliers de bureau et équipement	6 ans
Ordinateurs	5 ans
Améliorations locatives	Durée de vie utile ou durée du bail si celle-ci est plus courte
Actifs incorporels	
Logiciels	5 ans

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Apports de biens et services

Les apports de biens et services ne sont pas constatés dans les états financiers, à l'exception des chevaux reçus en dons. Ces apports comprennent les dons de temps et de matériel pour l'entraînement, l'entretien et d'autres dépenses engagées par les partisans des chevaux prêtés ou donnés, et les dons de biens pour soutenir les activités de financement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

2. Placements

Les placements sont constitués d'unités de fonds à rendement élevé au comptant.

3. Débiteurs

	2023	2022
Débiteurs	116 060 \$	119 970 \$
Autre	51 398	164 894
Taxes à la consommation à recevoir	29 258	170 785
Subvention de relance à recevoir	—	577 490
	196 716 \$	1 033 139 \$

4. Investissement auprès de la Fondation olympique canadienne

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé 270 000 \$ dans son fonds de dotation détenu par la Fondation olympique canadienne. Le capital d'apport peut être remboursé en tout ou en partie à l'organisme sur demande.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau et équipement	174 750 \$	174 142 \$	608 \$	16 625 \$
Ordinateurs	174 521	174 521	–	89
Améliorations locatives	237 466	127 324	110 142	125 334
Actifs incorporels				
Logiciels	107 323	107 323	–	–
	694 060 \$	583 310 \$	110 750 \$	142 048 \$

Au 31 mars 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 694 060 \$ et 552 012 \$.

6. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'organisme n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de taxes de vente ou de cotisations sociales.

7. Produits reportés

	2023	2022
Cotisations et licences	670 075 \$	645 780 \$
Divers	342 965	252 050
	1 013 040 \$	897 830 \$

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Gestion du capital

L'organisme définit le capital comme étant l'actif net.

Les objectifs de l'organisme en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et sa mission de représentation, de développement et de promotion d'une communauté équine et équestre canadienne unifiée et harmonisée par des moyens admissibles qui répondent au mandat de ses principaux bailleurs de fonds, dont le gouvernement du Canada et ses entités connexes. La direction surveille en permanence l'évolution de la conjoncture économique et son incidence sur ses engagements financiers.

L'organisme n'est pas assujéti à des exigences externes sur le plan du capital et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 mars 2022.

9. Engagements

L'organisme loue des locaux pour ses bureaux. Ses engagements locatifs pour les cinq prochaines années et les suivantes s'établissent comme suit :

2024	72 506 \$
2025	72 506
2026	72 506
2027	72 506
2028	72 506
Années suivantes	90 632
	<hr/>
	453 162 \$

Dans le cadre du bail, l'organisme est tenu de payer une part des frais d'exploitation, qui sont d'environ 76 000 \$ par année.

CANADA HIPPIQUE

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CANADA ÉQUESTRE)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Il évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

i) Risque de change

L'organisme est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'organisme achète des biens et services libellés en dollars américains. À l'heure actuelle, l'organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. L'organisme détient par ailleurs 58 086 \$ de trésorerie en dollars américains exprimée en dollars canadiens.

ii) Risque de taux d'intérêt

L'organisme n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt découlant de ses instruments financiers. La note 3 donne de plus amples détails sur les placements à taux fixe.

iii) Autres risques de prix

L'organisme n'est exposé à aucun autre risque de prix important à l'égard de ses instruments financiers puisqu'il ne détient aucune action ni aucun fonds d'actions.